



École secondaire Cap-Jeunesse

Politique pour contrer et prévenir la violence

Préalables	Responsables : Adultes de l'école
<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité de tout adulte de l'école : tu es témoin, tu dois stopper le comportement • Mémos complétés, au besoin • Au besoin référer au TES de niveau 	

Niveau 1 : Situation conflictuelle	Responsables : Enseignants et/ou Services complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre individuelle • Médiation • Mémos complétés • Engagement entre les élèves impliqués 	

Niveau 2 : Conflit de Violence / Intimidation	Responsables : Responsable encadrement et direction adjointe	
Étape 1		
Auteur	Victime	Témoins
<ul style="list-style-type: none"> • Stopper le comportement • Le diriger au local de retrait • Suspension interne ou externe selon les informations • Communiquer avec les parents 	<ul style="list-style-type: none"> • La rencontrer • Créer un climat de confiance • Assurer sa sécurité • Proposer des choix ou des solutions pour l'accompagner dans la situation • Communiquer avec les parents 	<ul style="list-style-type: none"> • Les rencontrer • Les rassurer • Assurer la confidentialité • Communiquer avec les parents au besoin
Étape 2		
Auteur	Victime	
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les parents (direction adjointe ou responsable en encadrement) • Contrat d'engagement • Médiation • Rencontre avec le policier éducateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les parents (direction adjointe ou responsable en encadrement) • Accompagnement social (TES) • Suivi périodique suite à l'événement : 2 jours après, 1 semaine après et 1 mois après 	

Niveau 3 : Récurrence Conflit de Violence / Intimidation	Responsable : Direction adjointe et équipe multidisciplinaire	
Auteur	Victime	
<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt d'agir • Rencontre avec les parents • Rencontre multidisciplinaire avec le policier éducateur • Référence vers un service externe ACCROC Le Tremplin DPJ • Direction générale 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les parents • Accompagnement étroit avec le TES • Référence vers un service externe CLSC Entres-Jeunes • Assurer sa sécurité 	



École secondaire Cap-Jeunesse

Politique pour contrer et prévenir la violence

ORIENTATION DE L'ÉCOLE :

Étant donné que :

- Toute personne a droit à sa vie privée, au respect et à la sauvegarde de sa dignité, à la protection de son intégrité physique et psychologique et à un environnement éducatif qui maintient sa sécurité;
- Toute manifestation de violence est nuisible à la personne qui la subit, à la personne qui l'exerce et à celle qui en est témoin.

L'école secondaire Cap-Jeunesse déclare que la **TOLÉRANCE ZÉRO** s'applique envers les personnes qui commettront des actes de violence ou d'intimidation.

DIVERSES FORMES DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

VIOLENCE PHYSIQUE	VIOLENCE VERBALE OU ÉCRITE	ALIÉNATION SOCIALE
<ul style="list-style-type: none">• Bousculer• Cracher• Donner un coup de pied• Frapper• Dégrader des biens• Voler• Taxer <p>Responsables :</p> <ul style="list-style-type: none">• Responsable encadrementDirection adjointe	<ul style="list-style-type: none">• Insulter (moqueries)• Injurier, faire preuve de sarcasme• Faire de l'intimidation dans l'espace virtuel (cyber intimidation)• Tenir des propos racistes, sexistes, homophobes• Faire des ménages verbaux	<ul style="list-style-type: none">• Brimer la réputation• Placer la personne dans une situation qui la ridiculise (ex : filmer une personne à son insu)• Exclure une personne d'un groupe• Inciter à la haine• Isoler• Manipuler les relations entre amis (es)• Faire prendre un blâme• Humilier publiquement• Faire circuler des rumeurs malveillantes, racistes, sexistes ou homophobes.

IL FAUT SAVOIR QUE L'INTIMIDATION ARRIVE LORSQUE LA VIOLENCE :

- À un caractère répétitif.
- Provoque de la détresse chez la victime.
- Implique une inégalité du rapport de force (nombre, âge, statut social)
- Contiens une intention de faire du tort.



École secondaire Cap-Jeunesse

Politique pour contrer et prévenir la violence

RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES :

- Adopter un comportement empreint de civisme et de respect.
- Signaler tout acte de violence et/ou d'intimidation.
- Se conformer aux règles de conduite et mesures de sécurité.

RESPONSABILITÉS DES PARENTS :

- Prendre connaissance des informations transmises via les ateliers en classe sur les moyens efficaces afin de mieux intervenir auprès de leur enfant et de ceux qui sont susceptibles d'être victimes; témoins d'intimidation ou encore intimidateurs.
- Soutenir leur enfant dans la démarche proposée par l'établissement concernant une situation de violence et d'intimidation.
- Aviser la direction, dans les plus brefs délais, de tout acte de violence ou d'intimidation.

RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE :

- Être vigilant, intervenir et assurer un suivi dans les cas de manifestation de violence ou d'intimidation.
- Applique le protocole d'intervention en cas de situation conflictuelle et/ou de situation conflictuelle de violence ou d'intimidation.